

## Syndicat Autonomes UNSA Sante,

---

**De:** Syndicat Autonomes UNSA Sante,  
**Envoyé:** lundi 6 juillet 2020 11:37  
**À:** Verdun, Francois  
**Cc:** Sorrentino, Monique; Fidon, Estelle; Vial, Sebastien; Douheret, Edouard; Villard, Laurent  
**Objet:** Note de service DG/ED/20-005

Suivi:	Destinataire	Réception	Lire
	Verdun, Francois	Remis: 06/07/2020 11:37	
	Sorrentino, Monique	Remis: 06/07/2020 11:37	Lu: 08/07/2020 10:57
	Fidon, Estelle	Remis: 06/07/2020 11:37	Lu: 06/07/2020 12:34
	Vial, Sebastien	Remis: 06/07/2020 11:37	
	Douheret, Edouard	Remis: 06/07/2020 11:37	Lu: 06/07/2020 15:06
	Villard, Laurent	Remis: 06/07/2020 11:37	Lu: 06/07/2020 16:05

Bonjour M. Verdun

Je me permets de venir vers vous concernant la note de service DG/ED/20-005 qui concerne la vacance de postes de surveillants de garde.

Après avoir été sollicité par de nombreux agents « techniques et logistiques », il apparait plusieurs incohérences auxquelles nous souhaiterions avoir des réponses.

Tout d'abord la précipitation inhabituelle. Il apparait sur cette note, qu'elle a été réalisée le 8 juin 2020, envoyée par EMAIL le 19 juin, avec une date limite de participation au 26 juin. Autant vous dire qu'il n'a jamais été constaté un tel timing, sachant que la date à laquelle seraient vacants ces postes, était connue depuis le mois de janvier 2020. Ensuite cette même note stipule que « CES POSTES correspondent à des missions transversales confiées traditionnellement à des cadres des services techniques et logistiques ». Il apparait à ce jour, que ni les organisations syndicales, ni l'intégralité des agents correspondant à ce profil, n'ont reçu cette NOTE. Habituellement nous recevons ces notes afin de les transmettre à nos adhérents et sympathisants concernés qui seraient passés à côté.

D'autre part, la composition du JURY ! Ce dernier devant être neutre et sans rapport ou conflit d'intérêt direct avec les postulants, a quelque peu été bafoué. Il est composé de M. VILLARD, de M. DOUHERET, de Mme JALLON et de Mme BRASSELET. Il apparait que seule Mme BRASSELET avait une neutralité intégrale contrairement aux autres.

Suite à toutes ces questions posées sur la légitimité du Jury ainsi que sur l'équité de participation à ce pseudo concours, nous attendons des réponses concrètes. Comment pouvons-nous entreprendre un dialogue sur la QVT si de telles pratiques persistent.

Je vous remercie par avance de l'attention nécessaire et prioritaire que vous porterez à cette alerte et vous demandons de suspendre immédiatement toute décision et de réorganiser courant septembre ce concours en bon éduforme conformément aux textes et à la réglementation ; pour être certain que tous les agents concernés seront présents et non en vacances. Il est bien entendu qu'à réception de votre réponse, une lettre ouverte sera diffusée à l'ensemble du personnel des établissements du CHUGA.

Vous en souhaitant bonne réception, je reste à votre disposition.

Cordialement

**M. HAMDANI Nidhal**  
**Secrétaire Général**